

Fiche d'identité

Maitrise d'ouvrage :

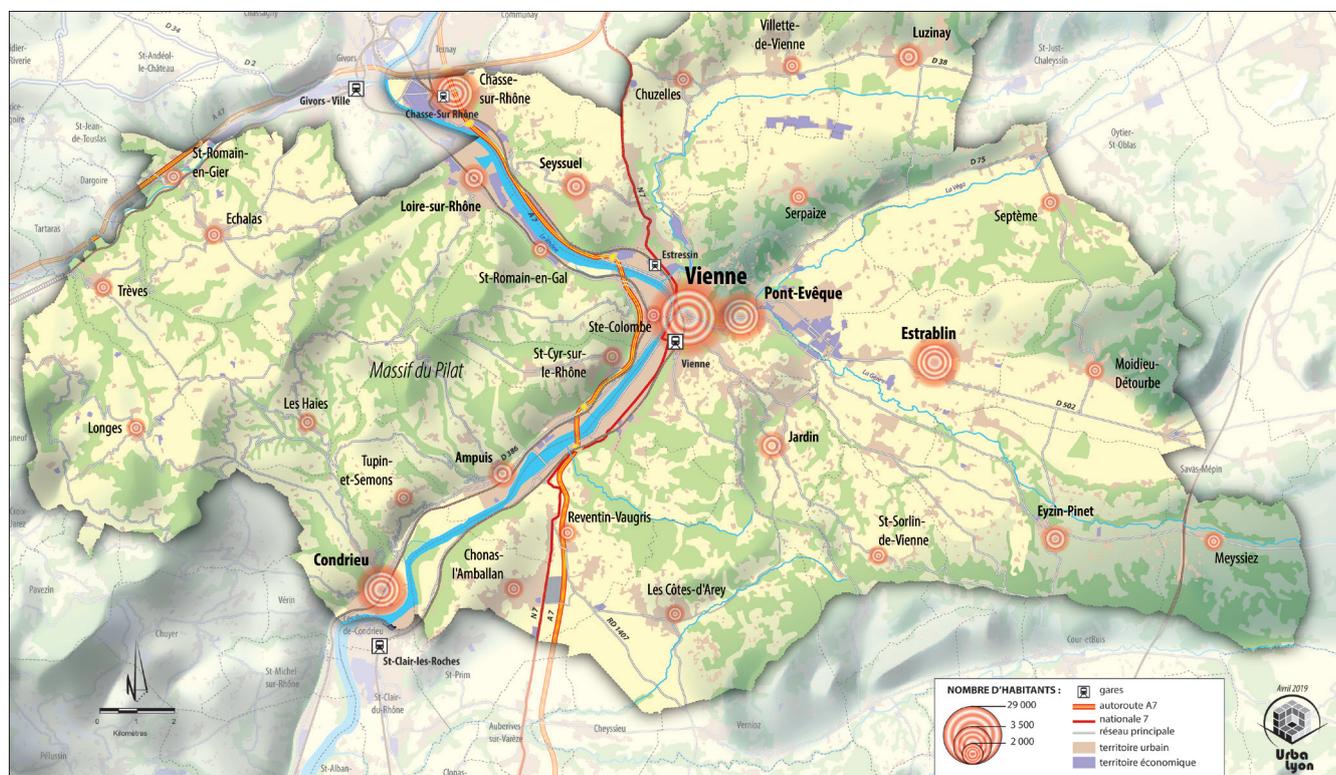
Communauté d'Agglomération Vienne Condrieu Agglomération

Territoire concerné :

- Périmètre : en janvier 2018, regroupement de ViennAgglo, de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de la commune de Meyssez
- Superficie : 407 km²
- Population : 30 communes pour 87 500 habitants et 40 500 logements en 2015

AMO en charge de la démarche urbanisme favorable à la santé :

Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise et Observatoire régional de la santé Auvergne-Rhône-Alpes (ORS AuRA).



Le contexte du projet

Vienne Condrieu Agglomération a engagé à l'été 2019 **l'élaboration conjointe de trois documents stratégiques** : Plan des Mobilités (PDM), Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan Climat Energie Territorial (PCAET). Celle-ci se fait dans le cadre d'une démarche intégrée, dénommée **démarche 3P**, qui constitue un

véritable défi de coordination et de complémentarité de politiques publiques locales.

En parallèle de la démarche 3P, la Direction de la Cohésion Sociale de Vienne Condrieu Agglo a initié en 2020 la réalisation d'un diagnostic local de santé (DLS) en vue de l'élaboration d'un **Plan Local de Santé**.



L'approche proposée et les étapes

La démarche proposée vise à la bonne **coordination** des 3 politiques publiques au prisme des enjeux de santé. Pour cela, un **groupe de travail regroupant l'ensemble des directions techniques** a été constitué sous l'impulsion du service Politiques territoriales. L'approche proposée consiste en une **méthode participative** qui dépasse l'analyse par plan sectoriel, en partant du postulat que la santé est une notion à appréhender dans sa globalité.

L'approche s'est faite en plusieurs étapes :

- ▶ Au préalable, présentation des enjeux de Santé Environnement et de la démarche Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) auprès des techniciens référents.
- ▶ Réalisation d'un **profil sanitaire** à partir de la base des données de **Balises** (Base Locale d'Informations Statistiques En Santé développée par l'ORS AURA) afin d'identifier les principaux enjeux en santé sur le territoire.
- ▶ Identification des **enjeux de santé environnement**

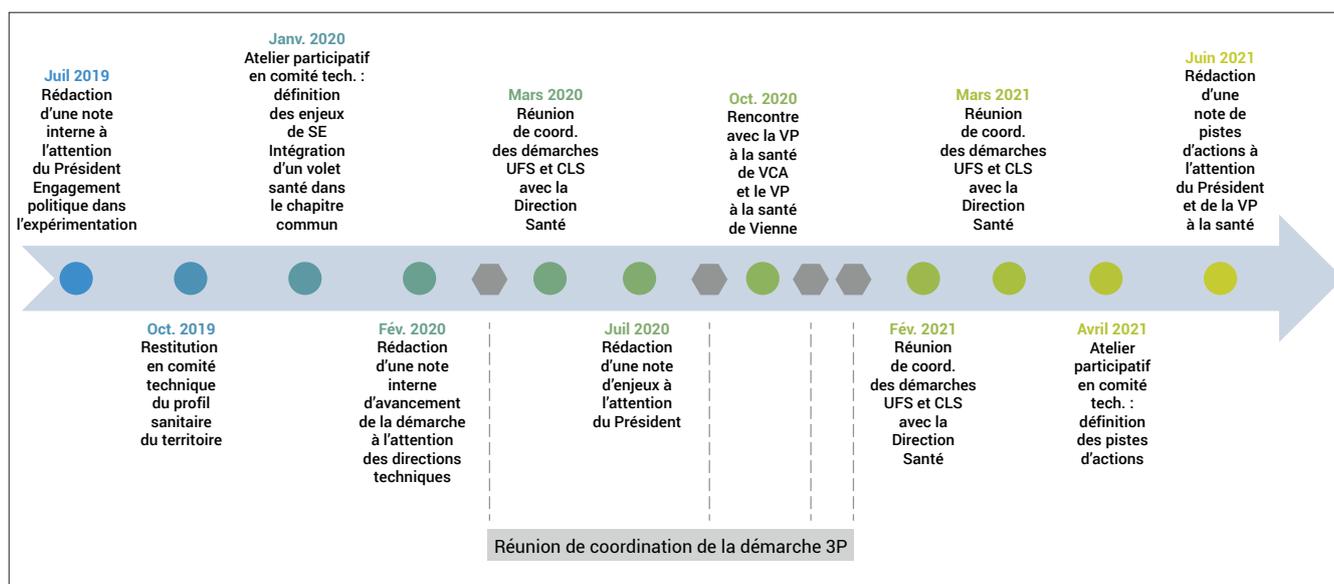
du territoire sur la base des résultats des débats et propositions émises.

- ▶ Propositions de pistes d'actions possibles.

À chacune des étapes des projets, des ateliers participatifs ont été tenus pour permettre l'expression « libre » de tous les techniciens à la fois sur les **enjeux de santé environnementale** et les **pistes d'actions possibles** avec une lecture par déterminants de santé et non par plan sectoriel.

Une dernière étape visait à choisir les actions pouvant être mises en œuvre par plan. Pour cet atelier participatif, les **élus volontaires ont été invités à participer** et à s'exprimer sur le choix des actions.

La méthode d'animation collaborative a permis aux techniciens de davantage s'appropriier le sujet et de s'impliquer dans la démarche. Pour les élus, c'est une approche qui leur a permis d'appréhender « le champ des possibles » au regard des compétences de l'EPCI.



Les principaux résultats du diagnostic

- ▶ Le **profil sanitaire** présente les principaux enseignements suivants : un **vieillissement** de la population (18,9% de la population a plus de 65 ans), une problématique marquée de **diabète**, une consommation importante d'**antihypertenseurs** et de **psychotropes**, des **difficultés d'accès aux soins dans la majorité des communes rurales, des disparités territoriales de santé**, surtout avec les QPV, un **manque de spécialistes** (spécifiquement en psychiatrie et pédiatrie), une problématique de diabète et de santé

respiratoire chez les jeunes (15-24 ans)

- ▶ L'identification des **enjeux de santé environnement** du territoire sur la base des résultats des débats et proposition émises lors de l'atelier participatif de janvier 2020 a permis d'identifier 6 grands enjeux thématiques :

1. **qualité de l'air,**
2. **exposition aux nuisances sonores,**
3. **impacts des effets du changement climatique,**
4. **déficit en espaces verts et besoin de végétalisation,**
5. **activités physiques et mobilités actives,**
6. **habitudes alimentaires et nutrition.**

Pour chaque enjeu sont décrits les effets sur la santé,

les données clé du territoire ou à défaut des données régionales ou nationales, la capacité d'agir des 3P.

Une synthèse de ces enjeux a été réalisée sous forme de note à destination des élus.



Vienne

Les propositions pour le document d'urbanisme ou le projet urbain

Plus de 100 pistes d'actions pour les 6 enjeux thématiques ont été identifiées dans le cadre du second atelier, en recueillant la parole libre des techniciens, sans se fixer de limites (en termes de faisabilité technique et/ou économique, voire politique) ni se restreindre à son propre champ de compétences.

Sur cette base, Urbalyon et l'ORS ont procédé à un regroupement par « famille d'actions » afin de faciliter la lecture et proposer l'ajout de pistes d'actions non exprimées mais jugées importantes.

Ce travail de co-construction a fait l'objet d'une note à destination des élus. Cette note présente pour chaque enjeu thématique les chiffres repères du territoire, les chiffres repères de santé publique, les grandes « familles » d'actions avec des exemples de piste



Atelier de travail

d'idées pour agir, une initiative inspirante (benchmark à l'étranger). Ainsi, les pistes d'actions formulées se trouvent justifiées par des données scientifiques. L'initiative inspirante montre que la mise en œuvre de ces actions est possible et porteuse de bénéfices pour le cadre de vie et la santé des habitants.

Pour chaque famille d'actions, la note précise par un pictogramme dans quel(s) plan(s) elles seraient susceptibles d'être mises en œuvre.

Le dernier atelier en présence des élus a permis d'identifier les **3 à 5 actions prioritaires par « famille »** qu'il serait important de mettre en œuvre par les 3 plans (PDM, PLH, PCAET) ou dans le cadre du Plan Local de Santé.

Enjeu 2
Lutter contre les nuisances sonores

▶ IDÉES POUR AGIR

Ces pistes d'action s'appliquent aussi pour lutter contre la pollution atmosphérique

Agir à la source PDM PCAET

- Réduire la vitesse sur les principaux axes routiers de l'agglomération
- Expérimenter les revêtements de voirie antibruit et anti-dioxyde d'azote
- Limiter la place de la voiture dans l'espace public au profit de projets de végétalisation
- Contrôler et sanctionner les dépassements de vitesse des véhicules motorisés

Limiter l'exposition des habitants PLH PCAET

- Inciter et accompagner les propriétaires privés à engager des projets de rénovation globale de leur logement (isolation thermique et phonique)
- Renforcer les exigences réglementaires en matière d'isolation acoustique pour les projets de construction neuve
- Examiner l'implantation des nouvelles constructions et recourir à des formes adaptées (orientations des pièces de vie, préservation des coeurs d'îlots, aménagement des voies d'accès...) en s'appuyant sur la carte stratégique Air (ATMO)

Contraindre la propagation du bruit

- Créer des zones « tampons » entre les sources de bruit et les zones habitées
- Utiliser le mobilier urbain et la végétation pour limiter la propagation des ondes sonores
- Jouer sur « l'effet de masque » en créant des ambiances sonores agréables (fontaines, jeux sonores, ...)

Légende
Les pictogrammes PDM, PLH, PCAET précisent les schémas dans lesquels les pistes d'actions seraient susceptibles de s'inscrire. À discuter lors de l'élaboration des programmes d'actions.

Source : Urbalyon. Extrait des propositions remises à Vienne Condrieu Agglomération

Les facteurs de réussite et les freins

Forces

Une **intervention précoce** de la démarche en UFS en phase « diagnostic » des 3P : les leviers d'actions et marges de manœuvre étant ainsi maximales.

Une **approche pédagogique et « sensible » de la santé**, replaçant les techniciens au cœur de la construction d'une dynamique collective de prise en compte des enjeux de santé environnement de façon globale et coordonnée.

Une **méthode participative et collective** qui s'est accompagnée d'une **information en continue** de l'exécutif communautaire par la publication de notes de synthèse pour chaque étape importante de la démarche en UFS.

Une démarche qui a **répondu aux attentes** des directions techniques.

Une démarche qui a permis de réaliser un **exercice inédit de transversalité et de co-construction**. Elle a ainsi instauré un nouveau dialogue avec un vocabulaire et des objectifs communs.

Une démarche qui a fait évoluer le **regard sur le projet** de territoire et la hiérarchie des enjeux que doivent porter les 3P.

Les ateliers participatifs, des « temps clé » de débat et de mise en commun des connaissances.

L'importance d'adopter une **posture positive et encourageante** pour la collectivité publique : montrer qu'elle est agissante et qu'elle agit, et que toute action concourt à la santé des habitants.

Faiblesses

Peu de proximité avec les élus communautaires en l'absence de comité de pilotage politique qui aurait permis de conforter encore plus les techniciens dans leurs propositions et mieux orienter la démarche pour lui donner une dimension plus opérationnelle.

Une méthode en ateliers participatifs **difficile à reproduire** en raison de la complexité à regrouper régulièrement l'ensemble des directions techniques.

Une méthode qui nécessite un **temps long de pédagogie et de construction et partage d'une vision commune de la notion de santé.**

Une démarche en UFS qui peut être confrontée à des **points de crispation du débat local** (inégalités sociales, pauvreté, emploi, ...).

Ressources



Rapport technique, Urba4, 2022,
<https://www.epures.com/index.php/publications/epures/sante/1299-plan-regional-sante-environnement-auvergne-rhone-alpes-integrer-les-enjeux-de-sante-environnement-dans-l-aide-a-la-decision-sur-les-documents-d-urbanisme-et-les-projets-d-amenagement>

Pour vous accompagner dans une démarche d'urbanisme favorable à la santé et au bien-être des habitants, des fiches pratiques et inspirantes sont disponibles

| | | | | | | | |
|---|--|---|---|--|--|---------------------------------|-------------------------------------|
| Fiche 1 Urbanisme et santé : alliés pour la vi(II)e | Fiche 2 Déterminants de santé | Fiche 3 Projet de Territoire | Fiche 4 Diagnostic | Fiche 5 Santé et projets urbains | Fiche 6 Santé et PLU/PLUi | Fiche 7 Santé et Scot | Fiche 8 Enjeux juridiques |
| Fiche 9 Sur le terrain : La Mure | Fiche 10 Sur le terrain : Quart Nord-Est Saint-Etienne | Fiche 11 Sur le terrain : PLH St-Marcellin Vercors Isère Communauté | Fiche 12 Sur le terrain : Vienne Condrieu Agglomération | Fiche 13 Sur le terrain : Scot Bresse Val de Saône | Fiche 14 Sur le terrain : Scot Sud Loire | | |

Faire valoir les enjeux de santé dans les documents de planification et les projets d'aménagement : c'est la mission que s'est donné le réseau des Agences d'urbanisme d'Auvergne-Rhône-Alpes (réseau Urba4), dans le cadre d'un partenariat avec l'Observatoire régional de la Santé, la Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et l'Agence Régionale de Santé.

